

PRESS RELEASE



DJIBOUTI

DISCOURS PRONONCÉ PAR

MME KADRA AYAD HASSAN
CONSEILLÈRE

DEVANT LA TROISIÈME COMMISSION

SUR LE POINT DE L'ORDRE DU JOUR 1281
INTITULÉ:

"PROMOTION DE LA FEMME"

MARDI 11 OCTOBRE 2011

VERIFIER AU PRONONCÉ

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous remercier pour votre élection à la présidence de la 3ème commission. Cela signifie que les membres de votre Bureau et de vous accorderont une collaboration dans ma délégation, tout au long de l'Assemblée générale.

Ma délégation s'aligne sur les déclarations prononcées par les distingués représentants des groupes mentionnés au nom du Groupe chinois, du Kenya, du Gabon, du Ghana, d'Afrique du Sud, d'Algérie, d'Arabie saoudite et du Groupe arabe.

Je voudrais saisir cette opportunité pour féliciter la Secrétaire générale pour ses rapports périodiques, à moins d'un mois de l'Assemblée générale 2018 intitulé "promotion de la femme".

Je voudrais également remercier Mme Puri, Directrice exécutive adjointe à UNIFEM ainsi que Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, Présidente du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Mme Manjoo, Rapporteure spéciale sur la violence à l'égard des femmes.

Je voudrais essentiellement faire cette déclaration pour refléter les efforts et les activités de notre pays dans ce domaine de la promotion des droits de la femme et l'emboutissage.

Monsieur le Président,

L'égalité entre les femmes et les hommes est assurément garantie par la Constitution danoise.

Avec plus de 50% de femmes dans le Gouvernement, il est conscient que le développement humain durable ne peut produire les résultats escomptés sans une véritable promotion des droits de la femme et son implication au processus de développement et à la prise de décision.

C'est pour cette raison que la problématique du genre et l'égalité entre les hommes et les femmes au développement sont au cœur de l'action gouvernementale depuis plus d'une décennie.

Cet engagement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes au développement s'exprime aussi à travers l'attività d'action de mon pays à tous les instants régionaux et internationaux se rapprochant aux droits de l'Homme en général et à ceux relatifs à la promotion des droits des femmes en particulier.

Monsieur le Président,

Depuis la ratification sans réserve, de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Endroit des Femmes, en 1999 mon pays se présente comme une intervention consitutive et fructueuse qu'il a eu avec les membres du Comité pour l'Elimination de toutes les discriminations à l'égard des personnes, lors de la présentation de son rapport initial combiné à la 49^e session, en juillet 2011. Je tiens à l'engagement de disponibilité de ma délégation à examiner positivement les recommandations formulées.

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement a depuis 1999 mis en place un Ministère délégué chargé de coordonner toutes les initiatives visant à conjuguer par tous les moyens les inégalités et les disparités liées au genre. Celle institution est depuis 2011 placée au sein du ministère dont le statut et le mandat ont été renforcés.

Au niveau politique, la représentation de la femme dans les sphères politique et de prise de décision n'existe pas. En 1992, les tutes nettement améliorées grâce aux réformes législatives suivantes :

- L'adoption de la loi instituant le quota "30% ou moins" à 10% dans les fonctions échelonnées d'un ou deux échelons et les hautes fonctions de l'Etat (novembre 2007)
- L'adoption de la Stratégie nationale pour l'égalisation de la femme dans le développement (mai 2008)
- L'adoption du décret d'application pour les hautes fonctions de l'Etat à au moins 20% (novembre 2008).

Les femmes djiboutiennes sont ainsi passées du statut de citoyennes électrices à l'ensemble des postes électifs. Ainsi, actuellement, elles représentent 14% de la représentation nationale.

Elles participent également aux instances associatives et sont représentées aux conseils régionaux et municipaux.

Monsieur le Président,

Le rôle vital de l'éducation dans la promotion des femmes dans la fonction publique. Objectifs au moins atteints. En effet, il existe une augmentation sensible des effectifs féminins dans l'enseignement fondamental, mais également dans la présidence.

A cet égard, l'indice de parité sexuelle, qui est de 0,99, indique qu'il existe pratiquement plus de différences entre filles et garçons en termes de répartition scolaire dans le primaire.

Cependant, le taux de scolarisation des filles persiste encore dans les milieux ruraux et pauvres en raison des pesantes coutumes traditionnelles. Des mesures incitatives ont été prises parmi lesquelles :

- L'Adoption de la journée «carrière» dans les établissements d'enseignement des filles (11 décembre de chaque année),
- L'Octroi de « bourse pour jeunes filles » pour encourager la scolarisation des filles,
- La distribution des vivres aux familles rurales qui scolarisent leurs filles.

La mise en place dans les régions de l'intérieur du pays des cantines et dortoir au profit des élèves fréquentant le collège et le lycée.

Enfin, la mise en place d'une stratégie d'alphabetisation et d'éducation non formelle destinée à faciliter l'accès aux possibilités d'apprentissage des femmes notamment à celles qui ont quitté l'école prématurément, à celles qui n'ont jamais été scolarisées.

enfin à celles qui vivent dans les secteurs ruraux et qui constituent le gros de la population canadienne. La majorité d'entre elles sont

Monsieur le Président...

La violence à l'égard des femmes est l'un des phénomènes les plus répandus travers le monde et reste le plus insupportable moralement et le plus condamnable légalement. Ces deux rapports multilatéraux ont mis en évidence dans les discriminations sociales et les conséquences économiques que leurs manifestations sont multiples.

Dans ce domaine précis, il faut lutter contre les violences faites aux femmes, l'effort gouvernemental portera sur l'information et la sensibilisation sur les lois et les mesures destinées à protéger les femmes.

A cet égard un guide juridique a été élaboré et sera diffusé largement au niveau national.

Les violations génitales féminines sont la forme de violence la plus répandue à l'échelle mondiale. En France, au profond anxiogène MGF dans la tradition, les fondissements de lutte contre celle-ci ont été mis en place pour mobiliser tous les acteurs de la société tout au long.

Parallèlement à ce combat démonté, négocié avec l'assistance de l'UNICEF et de l'UNFPA, le Gouvernement a mis en place un programme national visant à promouvoir une loi interdisant la pratique.

Ces mesures ont permis de faire reculer le taux de prévalence de 5% sur le territoire national mais la bataille est loin d'être gagnée et ma délégation attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général qui sera examiné à la prochaine session de la Commission sur la Condition de la Femme.

Monsieur le Président,

Les efforts nationaux pour améliorer la situation et les capacités des femmes ont été soulignés en 2010 lors de l'évaluation de la stratégie nationale d'intégration de la femme au travail en 2020. Cependant, malgré ces avancées certaines, la persistance des

inégalités socioséconomiques ont été mises en exergue et la nécessité de renforcer les capacités des femmes afin d'atteindre leur autonomisation économique à travers notamment l'éducation, l'accès aux soins et à l'emploi a encouragé le gouvernement à faire plusieurs réformes. Les partenaires au développement, dont la PNUD et l'ONU Femmes (PNG). Elaborée pour la décennie 2012-2022, la PNG a pour objectif d'obtenir des changements de comportement notamment par les mutations structurelles indispensables à la réalisation de l'égalité et de l'égalité de genre à Djibouti. Il s'agit donc d'un cadre de référence pour tous les acteurs du développement.

Je voudrais conclure sur une question qui me semble importante : apprécier la mise en œuvre de la PNG. La mise en œuvre de la PNG est un succès mais l'égalité de genre nécessite la mobilisation de la population internationale et l'appui de tous à l'unité. ONU Femmes, que nous avons créé en 2011 et mon pays est heureux d'avoir pu contribuer à sa mise en œuvre. En 2011, l'effondrement financier a mis à la disposition de la mission d'ONU-femmes et des attentes que sa création ait été...).

Je vous remercie,